

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

DÉPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO

COMMUNE DE SALAPOUMBE

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE-WORK-FATHERLAND

BOUMBA AND NGOKODIVISION

SALAPOUMBE COUNCIL

GENERAL SECRETARY

En cas d'attribution à l'issue de la présente procédure, vous devez le mériter et ne le devoir à personne. Un marché public ne se donne pas, il se gagne. Abandonnons toutes mauvaises pratiques et dénonçons-les.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°001/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/ 2021 DU 12 AVRIL 2021 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE
CERTAINES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DANS CERTAINES ECOLES
PUBLIQUES PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE SALAPOUMBE DANS LE
DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.**

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC – Exercice 2021

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de SALAPOUMBE, Maitre d'Ouvrage, lance, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction de certaines infrastructures scolaires dans certaines écoles publiques primaires de la Commune de SALAPOUMBE dans le département DE LA BOUMBA ET NGOKO, Région de l'Est.

Les travaux à réaliser portent sur :

- Lot 100 : Travaux préparatoires-Etudes ;
- Lot 200 : Terrassements ;
- Lot 300 : Fondations ;
- Lot 400 : Maçonnerie-Elévation ;
- Lot 500 : Charpente-Couverture ;
- Lot 600 : Miniseries ;
- Lot 700 : Electricité ;
- Lot 800 : Peinture ;
- Lot 900 : Aménagement VRD.

2- ALLOTISSEMENT

Les travaux sont constitués en lot ci-après définis :

N° Lot	Désignations	Montant TTC F CFA	Caution de soumission
01	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP de MIKEL	18 500 000	370 000 Fcfa
02	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP de TEMBE - PISTE	18 500 000	370 000 Fcfa
03	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EPP de SALAPOUMBE	18 500 000	370 000 Fcfa

3- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX :

Le coût prévisionnel des travaux est de **Dix-huit millions cinq cent mille (18 500 000) FCFA TTC** pour tous les lots.

4- PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

5- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget d'investissement public de la République du Cameroun, Exercice 2021

♦ Imputation : _____ ;

6- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, à la Mairie de SALAPOUMBE, Service de la Planification et du Développement Local, Tél : 670 621 257/ 691 701 441, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de SALAPOUMBE, d'une somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) FCFA**, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre. Cette quittance devra identifier l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

7- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de SALAPOUMBE, Service de la Planification et du Développement Local, Tél : 670 621 257/ 691 701 441, dès publication du présent avis.

8- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les services de la Mairie de SALAPOUMBE, Service de la Planification et du Développement Local, Tél : 670 621 257/ 691 701 441 au plus tard le **03 mai 2021 à 13 heures** précises et portera les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001 /AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/2021 DU 12 AVRIL 2021 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE SALAPOUMBE DANS LE DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

9- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

10- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Mairie de SALAPOUMBE, le **03 mai 2021 à 14 HEURES** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de SALAPOUMBE, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

11- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la Caution de Soumission ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière de **Dix millions (10 000 000)**Oui
- 2) Les références de l'Entreprise Oui
- 3) La compréhension du projet pour Oui
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement Oui
- 5) Le matériel et les équipements essentiels Oui

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 80% de la note technique, (soit au moins 04 « Oui » sur 05 « Oui ») seront examinées.

12- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

13- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours représentant 2% du cout prévisionnel de chaque lots ; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

14- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **quatre (04) mois**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

15- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et **classée la moins disante.**

16- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de SALAPOUMBE, Service de la Planification et du Développement Local, Tél : 670 621 257/ 691 701 441.

AMPLIATIONS

- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ DDMINMAP/BN ;
- ✓ DDMINEPATBN ;
- ✓ SG/COM SAL ;
- ✓ PDT/CIPM/SAL ;
- ✓ AFFICHAGE ;

SALAPOUMBE, le 12 AVRIL 2021

Le Maître d'Ouvrage

<< Autorité Contractante >>



La Majesté
BOSSADIKOU Norbert
Le Maire